

<http://ec-la-ferte-beauharnais.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article61>



Règlement de la cantine scolaire

- La cantine scolaire - Règlement -



Date de mise en ligne : samedi 24 janvier 2009

Copyright © Ecole des 3 Merlettes - Tous droits réservés

Règlement de la cantine scolaire

- La cantine est un service offert aux familles. Pour pouvoir en bénéficier, les enfants de maternelle doivent être capables de manger seuls.
- Les repas doivent se dérouler dans le calme et dans le respect des autres : enfants, personnel de service ou de surveillance.
- La tenue à table doit être correcte pour assurer aux repas un déroulement normal. On doit notamment éviter les déplacements et les gestes incontrôlés.
- Les bousculades, jets d'objets ou de nourriture sont strictement interdits.
- Les conversations doivent se dérouler à voix basse pour éviter le bruit, les cris gênants d'agitation.
- Les repas doivent se dérouler dans un souci de propreté. On évitera le gaspillage de nourriture. Le nettoyage des tables pourrait être assuré par les enfants à l'origine des problèmes pendant les repas.
- En cas d'indiscipline ou de mauvaise conduite, le personnel de surveillance pourra prononcer une sanction (privation partielle de récréation par exemple). En cas de récidive et **après information aux parents**, l'exclusion temporaire ou définitive pourrait être prononcée par le conseil de discipline.